

Métropole de Lyon

Les occupants de Pyramide, le plus grand squat lyonnais, ont été expulsés



Notifiés d'un arrêté d'expulsion depuis la mi-juin, les occupants du squat espéraient ne pas être délogés avant le 1^{er} novembre, premier jour de la trêve hivernale. Photo Richard Mouillaud

À deux jours de la trêve hivernale, les habitants du squat Pyramide situé à Lyon 7^e ont été expulsés. La préfecture a offert huit nuits à l'hôtel aux habitants encore présents à l'arrivée de la police. Beaucoup craignent l'après, et une potentielle mise à la rue.

Ce sont 12 cars de CRS qui ont troublé la quiétude de la rue de Gerland ce lundi matin, peu après 5 h 30. Ils se sont garés en file indienne, sous le regard consterné de quelques hommes et femmes en contrebas, agrippant fermement leurs enfants mais aussi des baluchons et des valises. Comme beaucoup, ils ont préféré partir avant de se faire déloger par la police. « On n'est pas des criminels ! » s'est exclamé l'un d'eux alors que les forces de l'ordre se déployaient autour du large bâtiment de cinq étages, renommé un temps le squat Pyramide.

C'est le coup de grâce pour

les habitants, 250 à 280 personnes selon les associations y œuvrant, mais une centaine sur place ce lundi selon la préfecture. Notifiés d'un arrêté d'expulsion depuis la mi-juin, ils et elles espéraient ne pas être délogés avant le 1^{er} novembre, premier jour de la trêve hivernale. Une solution inenvisageable pour la préfecture : « Le bâtiment occupé est très vétuste, avec des risques d'incendie, notamment à cause des installations électriques », celle-ci évoque aussi la perpétuation de crimes et délits au sein du squat. Cependant, aucune enquête n'aurait été ouverte par le parquet.

« Le squat c'est mieux que la rue, tout est mieux que la rue »

Occupé depuis avril 2021, l'immeuble accueille des hommes et femmes seules, mais aussi des mères avec leurs enfants, ainsi que des familles. Certains sont réguliers d'autres attendent le traitement de leur demande

d'asile, certains ont été déboutés. Beaucoup travaillent : ménages, marchés, restauration, BTP, en étant déclarés ou non.

« Je travaille au noir en restauration, pour 5 euros de l'heure, depuis 5 ans et demi », raconte Alimou qui habite au squat depuis deux ans. À côté de lui, sa femme et son fils d'un mois, hagards, attendent. Il demande déjà à ceux venus protester contre l'expulsion des vêtements chauds pour son fils : « On aura très froid sous la tente. »

Parmi les soutiens des expulsés, des militants de l'Intersquat 69 mais aussi de l'association Droit au logement (DAL), comme Pierre : « Ce squat ne permet pas des conditions de vie correctes, mais c'est mieux que la rue, tout est mieux que la rue. » Tous militent pour l'ouverture de places en hébergement d'urgence et en logement social. Aurélie Gries, adjointe à la mairie du 7^e, était présente dès 6 heures : « On est pieds et poings liés, on ne peut rien fai-

re en tant qu'élus municipaux et d'arrondissement, alors qu'il y a plus de 17 000 logements vides dans la Métropole de Lyon. »

8 nuits à l'hôtel, et après ?

C'est aux alentours de 8 h 30, peu après qu'un jeune homme expulsé ne chute dans les escaliers et soit évacué par ambulance, que Vanina Nicoli, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, s'est exprimée. Elle a annoncé la mise à disposition de huit nuits à l'hôtel pour les habitants, notamment à Belleville, Saint-Fons mais aussi Saint-Étienne. Une solution qui a mis en colère plusieurs familles devant les portes du squat. « On n'a pas l'argent pour payer le billet de train, et on travaille à Lyon », a soupiré une expulsée, résignée à dormir dehors. D'après la préfecture, 74 personnes dormiront à l'hôtel pour les huit prochaines nuits et 4 ont été prises en charge dans des dispositifs de régularisation et de mise à l'abri.

● **Laure Solé**

Rhône ● Halloween : la vente d'alcool à emporter interdite dès 20 h ce mardi

À l'occasion de la fête d'Halloween, ce mardi, la préfète du Rhône a indiqué que plusieurs mesures préventives allaient être mises en place à partir du mardi 31 octobre à midi et ce jusqu'au 1^{er} novembre à 6 h. Voici ce qu'il faut savoir :

- la consommation d'alcool en réunion sur la voie publique est proscrite, en dehors des établissements prévus;
- la vente d'alcool à emporter sera interdite à partir de 20 h;
- la vente et l'usage de feux d'artifice ou de pétards seront également interdits.

Afin que les festivités se déroulent en toute sécurité, la préfète appelle également les automobilistes à la plus grande prudence, notamment en raison des déambulations des groupes d'enfants.

Métropole de Lyon ● Gilets et stickers lumineux distribués aux cyclistes qui roulent la nuit

Avec le passage à l'heure d'hiver, de nombreux cyclistes vont devoir désormais circuler la nuit dans la Métropole de Lyon. Un facteur qui multiplie les risques d'accident dû à la mauvaise visibilité de certains usagers mal équipés sur la route par les automobilistes. Face à ce constat, la Métropole de Lyon a annoncé s'allier à la campagne de prévention "Cyclistes, brillez !"

L'objectif ? Mener des opérations de sensibilisation et distribuer, chaque mardi du mois de novembre, des gilets et des stickers lumineux pour permettre aux cyclistes de s'équiper gratuitement. Lors de ces opérations, des conseils pour être plus visibles et circuler dans des conditions de sécurité optimale seront également délivrés aux usagers de la route.

Les équipements obligatoires

Pour rappel, si vous circulez à vélo la nuit, il est obligatoire que votre bicyclette soit équipée d'un éclairage arrière rouge, d'un éclairage avant blanc ou jaune, de dispositifs rétro réfléchissants arrière, avant et de roue ainsi que de réflecteurs de pédale. « Cette campagne de sensibilisation [...] doit permettre elle aussi de renforcer la sécurité de l'ensemble des usagers de l'espace public, en rappelant l'importance d'un bon éclairage lorsque l'on circule de nuit à vélo et en accompagnant les cyclistes dans cette démarche », indique Fabien Bagnon, vice-président de la Métropole de Lyon délégué à la voirie et aux mobilités actives.

La Ville avait alerté le parquet sur des suspicions de délits : « On attendait une enquête »

La préfecture du Rhône a communiqué à plusieurs reprises lors de l'expulsion sur « des problématiques de marchands de sommeil, des agressions sexuelles, du proxénétisme ainsi que des trafics de stupéfiants au sein du squat Pyramide ».

Des accusations basées sur une alerte conjointement envoyée par la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon au procureur de la République en date du 15 mars 2023. Cette alerte a été faite au titre de l'article 40 du code de procé-

dure pénale, qui impose le signalement de tous faits constitutifs d'un crime ou d'un délit.

« On attendait une enquête sociale du parquet »

« À l'époque, nos travailleurs sociaux nous ont rapporté des suspicions de délits, mais pas de flagrant délit. On a donc décidé d'alerter le procureur afin qu'il diligente une enquête », se remémore Sandrine Runel, adjointe aux solidarités et inclusion sociale à la Ville de Lyon.

Elle déclare n'avoir reçu aucune réponse du procureur de la République : « On attendait une enquête, une réaction au moins », déclare l'élue. Le Progrès a contacté le parquet et est resté sans réponse. Si aucune enquête n'a été lancée, les éventuels comportements délictueux qui auraient pu exister au squat Pyramide n'ont pas pu être qualifiés ni jugés. De son côté, la préfecture a déclaré ne pas savoir si une enquête a été lancée.

La Ville a à nouveau fait état par écrit de cette situation au

mois de juillet. Parallèlement, des travailleurs sociaux, notamment la mission "squats et campements de la Ville", sont repassés avant et pendant l'été, et ont fait état d'une amélioration de la situation : des habitants ont été postés à l'entrée du squat pour vérifier l'identité des personnes entrantes, les chambres dans les caves ont été fermées et des « chefs de coloir » élus afin de protéger les plus vulnérables. Une version corroborée par des ex-habitants, des militants et des travailleurs sociaux.